

Lyon, le 6 juillet 2022

Présidence

Objet : rappel des gestes barrière

Soyez vigilants

Le nombre de contaminations par la covid 19 repart à la hausse en cette fin d'année scolaire.

Pour rappel :

1. La continuité de l'activité dans un contexte de circulation du virus repose sur le respect des principes suivants :

- Les règles d'aération régulière des locaux (10 mn toutes les heures) ;
- Les mesures d'hygiène (lavage régulier des mains, éternuer dans son coude...) ;
- La prévention des risques de contamination manu-portée (nettoyage régulier des objets et points de contact que les salariés sont amenés à toucher)
- Le port du masque : même si le port du masque n'est plus obligatoire dans l'enceinte de l'établissement, il vous est recommandé de le porter dès lors que vous vous trouvez en intérieur en présence de plusieurs personnes sans qu'une distance de 2 mètres entre individus ne puissent être respectée, dans les lieux dans lesquels le respect des gestes barrières est limité ainsi que dans les lieux clos mal aérés ou ventilés.

2. Conduites à tenir

- **Les personnes présentant des symptômes évocateurs de la maladie**

Elles doivent rester chez elles et se faire tester

- Consulter la fiche conduite à tenir « j'ai les signes de la maladie »

- **Les contacts à risque :**

Les personnes contacts à risque doivent réaliser un test (TAG, RT-PCR ou autotest) à J+2 de la notification du statut de contact. Un résultat positif de test antigénique ou d'autotest doit nécessairement être confirmé par un test RT-PCR.

Dans l'attente du résultat de confirmation, la personne est considérée comme cas positif et entame sa période d'isolement.

A compter du 21 mars 2022, conformément à l'avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) du 11 février 2022, les personnes contacts à risque, quel que soit leur statut vaccinal, ne seront plus tenues d'observer une période d'isolement.

Néanmoins, elles doivent toujours :

- **appliquer de manière stricte les mesures barrières, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur au contact d'autres personnes ;**
- limiter leurs contacts, en particulier avec des personnes fragiles ;
- éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave ;
- télétravailler dans la mesure du possible.

➤ Consulter la fiche conduite à tenir « je suis cas contact »

3. Les distributions d'autotest à l'ENS de Lyon

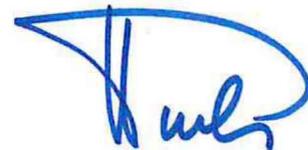
La distribution se fait lors de permanences dédiées :

- Permanence **MONOD** : bureau MGN1 Sud 232 (depuis l'accueil > ascenseur > 2e étage SUD > en face) : Les lundis et vendredis matin, de 10h à 12h.
- Permanence **DESCARTES** : bureau D2007 : Les mardis et jeudis matins de 10h à 12h
- Permanence **BUISSON** à l'Accueil : Les mercredis matin de 10h à 12h.

En dehors des horaires la distribution est possible sur demande à materielcovid@esn-lyon.fr

4. Les mesures RH spécifiques à la période sanitaire écoulée (dispositif d'ASA, modalités concernant les personnes « vulnérables »...) perdurent.

Jean-François PINTON
Président



PJ : - fiche conduite à tenir « j'ai les signes de la maladie » et
- fiche conduite à tenir « je suis cas contact »

